



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Un plan global et ambitieux dédié à la prévention bucco-dentaire

Question écrite n° 3185

Texte de la question

Mme Sandrine Le Feur attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les enjeux de la prévention en santé orale. On ne peut se dire en bonne santé sans une bonne santé orale. La convention dentaire, signée le 23 juillet 2023 met en avant l'ambition assumée de la profession et des acteurs conventionnels d'atteindre l'objectif d'une « génération sans carie ». Cette mesure reste focalisée sur les jeunes, pourtant la santé orale se décline tout au long de la vie jusqu'au grand âge. Selon le rapport de l'OMS sur la santé orale dans le monde, plus de la moitié des adultes en Europe sont touchés par des affections bucco-dentaires. Pourtant évitables, elles touchent de manière disproportionnée les personnes socialement vulnérables. De nombreuses publications scientifiques attestent que la prévention est clef pour l'amélioration de la santé orale. En France, la place de la santé orale dans le système de santé est encore insuffisante au sens où le recours aux soins prévaut encore trop souvent face à la prévention, privilégiant l'accès aux soins conservateurs plutôt que la lutte contre l'origine des pathologies. Quatre Français sur cinq n'ont pas de suivi annuel bucodentaire. Au niveau politique, le dernier plan de prévention bucco-dentaire date de 2006. Quatre axes semblent prioritaires. Tout d'abord, construire un plan national de prévention tout au long de la vie, qui serait piloté par un référent dédié à la santé orale au sein de la direction générale de la santé. Un groupe de travail national pour la santé orale suivrait le déploiement des mesures. Ensuite, il y a lieu de faciliter l'accès aux produits dentaires. En effet, d'après un sondage de l'IFOP, un Français sur quatre a déjà renoncé à certains produits d'hygiène en raison de leur coût dans un contexte économique inflationniste pour le pouvoir d'achat. Il est en parallèle essentiel que le taux de fluor dans les dentifrices fluorés soit aligné avec les recommandations internationales. Troisième chantier, intégrer la prévention bucco-dentaire au cœur des politiques sur le bien vieillir. Dénutrition, interactions avec les maladies chroniques, etc., une mauvaise santé dentaire n'est pas sans retentissements sur la qualité de vie des personnes âgées. Enfin et dans un même esprit, la santé bucco-dentaire doit également prendre toute sa place dans les politiques sur le handicap. Elle lui demande s'il va prendre en compte ces recommandations de la profession pour que la santé orale soit accessible à tous les âges de la vie.

Texte de la réponse

L'action du ministère chargé de la santé repose sur la stratégie nationale de santé, qui s'inscrit dans une logique de politique globale de promotion de la santé et de prévention dans tous les milieux de vie et tout au long de la vie. La stratégie nationale de santé se traduit de façon opérationnelle dans le plan « Priorité prévention » avec différentes feuilles de route. La santé bucco-dentaire constitue un déterminant majeur de santé et le ministère de la santé et de l'accès aux soins s'est engagé récemment de manière plus appuyée en santé orale dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie santé orale pour fin 2025. Cette stratégie santé orale portera une attention aux populations les plus fragiles et vulnérables : enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité notamment. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la résolution 2021 de l'Assemblée mondiale de la santé, du plan d'action santé orale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 2023. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la Déclaration santé orale de Bangkok « No health without oral health » énoncée lors du premier sommet santé orale OMS fin 2025. En parallèle, l'Assurance maladie a signé une nouvelle convention bucco-dentaire avec les chirurgiens-dentistes en avril 2023, amendée

par voie d'avenant en 2024, qui comporte de grandes avancées pour la santé orale française, avec notamment le nouveau programme Génération sans carie, qui sera déployé à partir de 2025. De nombreuses actions sont attendues, comme le recueil de données à des fins épidémiologiques, et l'attention aux personnes les plus vulnérables et en situation de handicap, ainsi qu'aux enfants en zone Réseaux de l'éducation prioritaire (REP) et REP plus. Par ailleurs, la conférence nationale de santé a mené des travaux sur la santé bucco-dentaire en 2024, dans une démarche de démocratie en santé. Son rapport et ses recommandations alimenteront cette stratégie en santé orale. Enfin, les outils comme le nouveau carnet de santé de l'enfant et le dispositif Mon bilan prévention seront l'occasion de rappeler les principales recommandations en santé bucco-dentaire. S'agissant de la recherche, des crédits ont été mobilisés depuis 2023 pour deux programmes de recherche bucco-dentaires concernant l'enfant : sur les actions probantes en promotion-prévention de la santé bucco-dentaire chez les enfants en cycle d'enseignement primaire d'une part ; et sur la prévention en santé orale des mille premiers jours de vie en protection maternelle et infantile dans la région des Hauts-de-France.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Le Feur](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3185

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2025](#), page 106

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 4032